



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 13 Décembre 2022

DELIBERATION N° 47/2022

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline.

Représentées : Mme RAGO Monique (pouvoir à Mme THIBAUT),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique,

Absents : Mme JONNIAUX Irène, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine, M. PORTE Henri-Michel, Mme REVOL Marie-Hélène.

C.A. en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : 09 décembre 2022

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (dix).

Le nombre de votants est arrêté à 11 (onze) voix.

OBJET : AVENANT AU MARCHE DE LA PRESTATION DE SERVICES EN ASSURANCES

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics permettant la mise en œuvre d'une négociation sans publicité ni mise en concurrence préalable.

DELIBERATION N° 47/2022 suite

Considérant que par délibération 45/2017 du 27 juin 2017, le marché de prestation de services en assurances automobiles a été notifié auprès de la société PILLIOT.

Considérant que ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2022, celui-ci devant être prolongé pour une durée d'un an avant l'intégration au groupement de commande dans le cadre des marchés publics de la Ville au 01^{er} janvier 2024, conformément à la convention de mutualisation entre la Ville et le CCAS (délibération 24-2021 du 8 juillet 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

Le renouvellement du marché des assurances automobiles à la société PILLOT – Bureau d'Aire sur la Lys – Rue de Witternesse – BP 40002 – 62921 Aire-sur-la-Lys, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel 2023.

AUTORISE

Madame la Vice-Présidente de signer tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA

